

Un nouvel espace artistique temporaire dans le 20e pour le collectif d'artistes Curry Vavart.

L'Association artistique Curry Vavart transforme, temporairement, une ancienne carrosserie désaffectée du 20e, en espaces de travail pour les artistes, les comédiens, les danseurs et les associations. Ces locaux désaffectés ont été mis à disposition de l'association par la Ville de Paris. Un projet de construction d'une crèche y est défendu par plusieurs associations de quartier.

Le foncier parisien, rare et cher, rend presque impossible le travail en atelier pour un grand nombre d'artistes en situation précaire. Face à ce constat, le collectif Curry Vavart propose, depuis 2006, l'installation temporaire d'ateliers d'artistes et d'espaces de travail partagés dans des bâtiments désaffectés mis à sa disposition pour des loyers symboliques. Leurs propriétaires économisent ainsi les frais de gardiennage et les artistes de l'association bénéficient, un temps, d'espaces de travail. Le collectif s'engage à quitter les locaux mis à sa disposition dès le commencement des travaux de réhabilitation.

Le 14-16 rue du Capitaine Marchal, Paris 20e, était une ancienne carrosserie désaffectée depuis le début des années 2000. Elle a été squattée par des artistes et musiciens en 2003 qui y organisaient régulièrement des concerts, des expositions et des portes ouvertes. Le lieu avait été baptisé le Carrosse. La Ville de Paris a racheté la parcelle en 2005 et projeté d'y construire une crèche, elle tolérait la présence des artistes squatteurs, reconnaissant ainsi leur travail artistique et s'engagea à les reloger progressivement. En 2011, suite à plusieurs désaccords concernant la gestion des locaux, la Mairie de Paris mit fin aux négociations en cours et fit définitivement expulser les occupants du bâtiment.

La réalisation de la crèche étant encore à l'état de projet, le bâtiment a été réinjecté dans le contingent des espaces temporaires de la Ville disponibles pour les associations. Un budget a été débloqué pour financer la mise aux normes code du travail et permettre l'installation d'ateliers. Cette transformation temporaire de locaux s'inscrit dans la politique récente de la Ville de Paris qui permet aux associations, quand cela est techniquement possible, d'investir les bâtiments désaffectés en attente de réaménagement.

Nécessitant un relogement à la suite de la fin de l'occupation du 74 rue des Maraîchers, Paris 20^e - un autre atelier partagé temporaire installé pendant un an - le projet du collectif Curry Vavart a été sélectionné courant 2012 par la Commission CALAss (Commission d'Attribution des Locaux Associatifs) de la Mairie de Paris afin de gérer le 14-16 rue du Capitaine Marchal.

Considérant cette opportunité à l'aune des anciens squats, ouverts, occupés et dont il a, lui même, été expulsé, le collectif a été, dans un premier temps, partagé vis-à-vis de cette proposition, se gardant bien de prendre parti dans le différent qui opposa la Ville et les squatteurs. C'est finalement la nécessité de reloger, dès octobre 2012, les 600 m² d'ateliers temporaires, installés depuis un an dans le 20^e et arrivant en fin de bail, qui amena le collectif à accepter la gestion du bâtiment. Cet emplacement permettra également au collectif de renouer avec un quartier où il a déjà été très actif, de 2008 à 2010, lors d'une précédente occupation temporaire.

Ce relogement s'inscrit dans la continuité d'un partenariat initié et développé avec la Ville de Paris et la Mairie du 20^e, lors de l'occupation temporaire du 74 rue des Maraîchers en 2011-2012. Une convention d'objectifs d'une durée de trois ans, signée avec la Ville de Paris, encadre l'occupation du 14-16 rue du Capitaine Marchal.

Des portes ouvertes seront prochainement organisées afin de faire visiter les ateliers.

Quelques chiffres : l'Association Curry Vavart, fondée en 2006, regroupe 80 bénévoles et près de 6000 membres et sympathisants. Elle soutient chaque année près de 150 projets associatifs et artistiques. Cette année c'est plus de 2000m² d'espaces artistiques partagés qu'elle tient à la disposition des artistes et porteurs de projets associatifs. Le site du 14-16 rue du Capitaine Marchal dans le 20e, est géré par une vingtaine de bénévoles. L'association occupe également un bâtiment conventionné appartenant à la SNCF dans le 18e arrondissement.

Plus d'informations sur le site de l'association, www.curry-vavart, et par mail contact@curry-vavart.com.

